



Avenue de Sarlat 24220 SAINT CYPRIEN
☎ 05 53 28 66 00

AUTORISATION DE PRELEVEMENT SEPA

CCVDFB

Ce document est à compléter et à renvoyer daté et signé, accompagné d'un RIB comportant les mentions **BIC – IBAN** à l'adresse suivante :

**CCVDFB
AVENUE DE SARLAT
24220 SAINT CYPRIEN**

AUTORISATION DE PRELEVEMENT POUR LES FACTURES DE CANTINE SCOLAIRE ET D'ACCUEIL PERISCOLAIRE

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT (*) :

.....
CLASSE : ECOLE DE :

Titulaire du compte à débiter

Nom Prénom : (*) _____

Adresse : (*) _____

Code postal : (*) _____

Ville : (*) _____

Pays : FRANCE

Identifiant Créancier SEPA

FR 4 2 3 0 0 0 1 0 0 6 2 4 C 2 4 5 0 0 0 0 0 0 3 8

Nom : C C V D F B

Adresse : AVENUE DE SARLAT

Code postal : 24220

Ville : SAINT CYPRIEN

Pays : FRANCE

**Veuillez compléter tous les champs (*) du document, joindre un RIB,
puis adresser l'ensemble à la CCVDFB**

Le prélèvement est effectué le 05 du mois. - Voir Calendrier en page 1

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la communauté de communes vallée Dordogne et Forêt Bessède à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CCVDFB.

Ce mandat est dédié aux prélèvements SEPA interentreprises. Vous n'êtes pas en droit de demander à votre banque le remboursement d'un prélèvement SEPA interentreprises autorisé une fois que le montant est débité de votre compte. Vous pouvez cependant demander à votre banque de ne pas débiter votre compte jusqu'au jour de l'échéance. Vous avez le droit de contester auprès de votre banque tout prélèvement SEPA interentreprises que vous estimez non autorisé : la demande doit être présentée sans tarder et, sauf convention contraire avec votre banque, au plus tard dans les 13 mois après le débit de votre compte.

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



Avenue de Sarlat 24220 SAINT CYPRIEN
☎ 05 53 28 66 00

POURSUITE DE SCOLARITE ANNEE 2019-2020

- ECOLE DE :** RPI Le Coux/Siorac
 RPI Pays de Belves/Sagelat
 Meyrals
 ST Cyprien Primaire
 St Cyprien Maternelle

IDENTITE DE L'ELEVE *:

NOM : PRENOM :
 SEXE : DATE ET LIEU DE NAISSANCE (ville + département) :
 ADRESSE :
 CP + Ville :

CLASSE DANS LAQUELLE L'INSCRIPTION DE L'ENFANT EST DEMANDEE :

- Petite section Moyenne section Grande section CP CE1 CE2 CM1 CM2

CANTINE

L'inscription à la cantine est-elle demandée : Oui Non
Si oui : Forfait plein (4 jours par semaine) Demi Forfait (2 jours fixes par semaine à préciser)
Mode de Paiement :
 Prélèvement (*Autorisation au verso à compléter, à signer et y joindre un RIB*)
 Chèque ou Espèce (Trésor Public)

Calendrier des Prélèvements Cantine

Mois	Date	Mois	Date	Mois	Date
SEPTEMBRE	5 Novembre 2019	JANVIER	5 Mars 2020	MAI	5 Juillet 2020
OCTOBRE	5 Décembre 2019	FEVRIER	5 Avril 2020	JUIN/JUILLET	5 Août 2020
NOVEMBRE	5 Janvier 2020	MARS	5 Mai 2020		
DECEMBRE	5 Février 2020	AVRIL	5 Juin 2020		

DEMANDEUR(S) :	PERE/MERE	MERE/PERE
NOM *		
PRENOM*		
ADRESSE*		
TELEPHONE*		
COURRIEL *		
Allocataire CAF MSA *	N°	

J'accepte que ces données personnelles soient collectées pour le traitement mentionné, ci-dessous.

Date Signature(s) :

La communauté de communes Vallée Dordogne et Forêt Bessède recueille et traite les données personnelles de ce formulaire afin de gérer les inscriptions à l'école et à la cantine. Ces données sont à destination de l'élu en charge des affaires scolaires, des services concernés de la CCVDFB, de la Direction de l'école et du Trésor Public. Elles sont conservées jusqu'à la fin de la scolarité de votre enfant. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, à la limitation des traitements, à la suppression des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits sur vos propres données et celles des enfants mineurs dont vous êtes responsable en contactant le délégué à la protection des données : ATD24 2 Place Hoche 24000 PERIGUEUX dpd.mutualise@atd24.fr.

*Données à compléter impérativement.

.../...